

Demande de prestations pour l'éducation et la participation

Remplissez cette demande (sans les champs grisés) en lettres majuscules. Veuillez noter les « Instructions pour remplir la demande de prestations d'éducation et de participation » au verso.

Tag der Antragstellung	Dienststelle	Eingangsstempel
	Team	

Allegro/Besoins Communauté No.

Nom, prénom du demandeur

A. Données personnelles du bénéficiaire

Nom de famille Prénom date de naissance Numéro de client

Les visites des bénéficiaires une école générale/professionnelle une garderie

Nom de l'école/institution Adresse de l'école/institution

Les prestations suivantes en matière de formation et de participation sont demandées conformément à l'article 28 SGB II :

- pour les déplacements d'une journée à l'école/à la garderie
- pour les voyages scolaires de plusieurs jours
(Veuillez fournir une confirmation de l'école ou de la garderie concernant le type, la durée et les coûts du voyage scolaire.)
- pour le transport scolaire
(Veuillez fournir des informations supplémentaires sous B.)
- pour un soutien d'apprentissage supplémentaire approprié
(Veuillez fournir des informations supplémentaires sous C. et soumettre la pièce jointe « Besoins de soutien à l'apprentissage » remplie par l'école.)
- pour un déjeuner commun à l'école ou à la garderie
(Veuillez fournir des informations supplémentaires sous D.)
- participer à la vie sociale et culturelle (activités en clubs, cours de musique, loisirs, etc.)
(Si vous le savez déjà, veuillez fournir des informations supplémentaires sous E.)

B. Informations complémentaires sur le transport scolaire

- La personne désignée sous A. supporte des frais de déplacement pour se rendre à l'école s'élevant à : _____ euros mensuels.
- Pour la personne nommée sous A. , une subvention de tiers (par exemple du district ou de l'État) sera versée pour les frais de transport.
en une quantité de _____ Euros accordés par mois.

Veuillez joindre les preuves pertinentes (par exemple, avis/facture/reçu).

C. Informations supplémentaires sur la promotion de l'apprentissage

Les services sont fournis par l'office de protection de la jeunesse compétent dans le cadre de la protection de l'enfance et de la jeunesse (article 35a, livre huit du code social - SGB VIII).

Oui Non

D. Informations supplémentaires sur le déjeuner à l'école/à la garderie

- La personne nommée sous A. participe régulièrement au déjeuner commun à l'école.
- La personne nommée sous A. a rendu visite au cours de la période allant du _____ jusqu'à _____ une garderie
et augmente en moyenne par mois _____ Participez à un déjeuner commun les jours.

Veuillez inclure une preuve des coûts mensuels.

E. Informations complémentaires sur la participation à la vie sociale et culturelle

La personne désignée sous A. participe à la période allant du _____ jusqu'à _____ participez à l'activité suivante :

Adhésion à une activité/à un club

Nom et adresse du prestataire de services/de l'association

Les coûts pour cela sont de _____ euro un mois dans le trimestre dans le semestre dans l'année.

Veuillez joindre une preuve des coûts.

Je certifie que les informations sont exactes.

J'ai pris note des informations sur la protection des données au verso.

Lieu Date Signature Demandeur Lieu Date Signature du légal représentant du Les bénéficiaires

Informations importantes sur la protection des données

Les données sont soumises au secret social (voir également chapitre 17 de la fiche d'information). Vos informations sont collectées sur la base des articles 60 à 65 du livre premier du code social (SGB I) et des articles 67a, b, c du livre dixième du code social (SGB X) pour les prestations du SGB II.

Instructions pour remplir la demande de prestations d'éducation et de participation

Une réclamation n'existe qu'à partir du début du mois au cours duquel la demande est déposée.

Des allocations peuvent être demandées pour les étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans s'ils fréquentent une école générale ou professionnelle et ne reçoivent pas d'allocation de formation.

Il en va de même pour les enfants qui fréquentent une garderie. Le terme « garderie » comprend aussi bien les jardins d'enfants que toutes les autres formes de garde d'enfants assurées par des assistantes maternelles ou des institutions similaires.

Les prestations de participation à la vie sociale et culturelle (point E) ne peuvent être accordées qu'aux enfants et Les jeunes qui n'ont pas encore l'âge légal (moins de 18 ans) sont pris en charge.

Veillez indiquer pour qui les prestations sont demandées. Plusieurs peuvent utiliser l'application Les services sont réclamés. Une demande distincte doit être soumise pour chaque personne.

Excursions école/garderie

Avec l'approbation, les frais de tous les déplacements d'une journée à l'école/à la garderie sont couverts jusqu'à la fin de la période d'approbation.

Voyages scolaires

Peuvent être pris en compte aussi bien les frais de voyages scolaires de plusieurs jours dans le cadre des réglementations du droit scolaire que les déplacements correspondants depuis les crèches.

Transport étudiant

Les frais de transport engagés pour se rendre à l'école la plus proche pour la filière d'études choisie sont pris en compte, à condition qu'ils ne soient pas pris en charge par des subventions de tiers.

Un soutien d'apprentissage supplémentaire approprié

Veillez joindre à votre candidature le formulaire « Learning Support » rempli par votre professeur de classe/matière.

Un besoin ne peut être pris en compte que si le soutien à l'apprentissage nécessaire n'est pas déjà fourni dans le cadre de la protection de l'enfance et de la jeunesse par l'intermédiaire de l'Office de protection de la jeunesse en raison de cas particuliers (par exemple pour des raisons de santé).

Déjeuner communautaire à l'école/garderie

Merci de confirmer en vérifiant que l'étudiant fréquente régulièrement la communauté assiste au déjeuner.

Des informations sur les coûts et l'utilisation moyenne sont nécessaires pour déterminer correctement les besoins.

Participation à la vie sociale et culturelle

Si des activités sont déjà réalisées ou sont prévues, veuillez fournir les informations pertinentes. Une demande de paiement, un contrat d'adhésion ou une confirmation écrite du prestataire/de l'association concernant les frais peuvent servir de preuve.